



vente d'alcool à un match de football

Par **tipiak35**, le **23/09/2009** à **11:12**

Bonjour,

Je vous sollicite car au sein de mon association de football, la mairie nous mets des batons dans les roues concernant la vente de bières à la buvette les jours de matchs. Nous ne pourrons en vendre que 10 fois dans l'année.

La perte d'argent risque d'être colossale.

J'aimerais savoir si, en organisant une vente de sandwich ou frites ou autres, je puisse contourner la loi afin de proposer la vente de bières dans le cadre de la vente d'alimentation. Si quelqu'un dispose d'une solution autre, je suis à l'écoute pour le bien de notre association ainsi que des autres petits clubs de football.

Cordialement

Par **JURISNOTAIRE**, le **20/10/2009** à **19:30**

Bonsoir.

Dans le principe, je suis ébahi que quelqu'un vienne tranquillement à ce forum juridique, pour rechercher des moyens de "contourner la loi".

Nous ne fournissons pas non plus de recette d'explosifs artisanaux.